

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Le **19 octobre 2023** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **12/10/2023**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CEMAT, Arnaud VUICHARD, Aurélie BEAUD.

Excusé : Maxime MUGNIER.

Absents : Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Ingrid LAVOREL.

Ordre du jour :

1. Projet d'Aménagement du Grand Pré : cession de terrains.
2. Communauté de Communes du Genevois : Convention Territoriale Globale.
3. Ressources humaines : modification du poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet.
4. Informations diverses :
 - Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).
 - Intercommunalité.
 - Urbanisme.
 - Divers.

Mme le Maire demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en hommage au professeur Dominique Bernard et aux ressortissants français décédés dans les pays en guerre.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Projet d'Aménagement du Grand Pré : cession de terrains.

Mme le Maire informe l'Assemblée que la société LP PROMOTION a fait part de sa volonté de réaliser un projet immobilier résidentiel développant environ 2150 m² de surface de plancher. Il sera composé de 1830 m² de surface de plancher dédiés à du logement (comprenant un maximum de 25% de logements sociaux) et 320m² de surface de plancher regroupant deux locaux commerciaux/services et un local communautaire.

Pour réaliser cette opération, la société sollicite l'acquisition d'un terrain à bâtir situé au lieudit le Grand Pré d'une surface de 5 000 m² environ et qui porte sur :

- Les parcelles entières cadastrées section B numéros 1790, 1793, 1796 et 1805,
- Une emprise de 15 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 1791,
- Une emprise de 145 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 1794,
- Une emprise de 115 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 1797,
- Une emprise de 80 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 1807,
- Une emprise de 85 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 1809,
- Une emprise de 523 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 2019,
- Une emprise de 125 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 2021,
- Une emprise de 340 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 2023,
- Une emprise de 1 260 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 2025.

La société a fait une offre d'achat d'un montant de 970 000 € HT comptant le jour de la réitération authentique de la vente.

Entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mandater un géomètre expert afin de déterminer les emprises exactes à céder ;
- de céder les emprises ci-dessus à la société LP PROMOTION, ou tout autre personne physique ou morale qu'elle se sera substituée, pour un montant de 970 000 € HT comme précisé ci-dessus, sans observation de la part de France Domaine.

2. Communauté de Communes du Genevois : Convention Territoriale Globale.

Mme le Maire expose à l'Assemblée que les Caisses d'Allocations Familiales déploient désormais des Conventions Territoriales Globales en lieu et place des anciens Contrats Enfance Jeunesse, au fur et à mesure de leur arrivée à échéance.

La Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Convention Territoriale Globale favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Convention Territoriale Globale peut couvrir les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Concernant le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, le Contrat Enfance Jeunesse signé en 2019 par les villes de Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Collonges-sous-Salève et la Communauté de Communes du Genevois, est arrivé à son terme le 31/12/2022. Une Convention Territoriale Globale a donc été travaillée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie, les 17 communes du territoire et la Communauté de Communes du Genevois. Même si seulement certaines de ces collectivités auront des financements -maintenus ou nouveaux- à travers cette convention, la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie a incité l'ensemble des communes à signer la convention pour une meilleure cohérence territoriale.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme le Maire approuve, à l'unanimité, la Convention Territoriale Globale.

3. Ressources humaines : modification du poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet.

La personne recrutée sur le poste d'ATSEM sollicite une diminution de son temps de travail.

Après discussion avec l'agent, Mme Le Maire propose de diminuer son temps de travail de 2 heures par semaine (temps de travail annualisé en raison des vacances scolaires).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier à compter du 1^{er} novembre 2023 le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet en portant sa durée hebdomadaire à 28/35^{ème}.

4. Informations diverses :

1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- **Décision 2023.10** confiant la fourniture d'équipements sportifs pour l'école (tapis de gymnastique et paniers de baskets) à la société CASALSPORT, située à Molsheim (67129) pour un montant de 819,92 € HT.
- **Décision 2023.11** confiant les travaux de reprise d'un plateau ralentisseur au hameau de Nyoux à la Société COLAS, située à Sillingy (74330) pour un montant de 5 470 € HT.

2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Déclaration Préalable déposée par M. DESBIEZ-PIAT Sébastien pour l'installation de panneaux solaires à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. MASSET Romuald pour l'installation de panneaux solaires à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. MENDES DE SOUSA CARVALHO Valter pour un agrandissement à Olliet.
- Déclaration Préalable déposée par la Société HELLO WATT RENOVATION pour l'installation de panneaux photovoltaïques à Olliet.
- Déclaration Préalable déposée par M. VUICHARD Jean-Pierre pour l'installation d'une clôture à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. SINGIER Sébastien pour l'installation d'une clôture à Murcier.

3) Intercommunalité.

- Communauté de Communes du Genevois.

- **Commission Mobilité :** Mme Madeleine-Rose CHAUMONTET a fait part de la problématique des élèves scolarisés en SEGPA au Collège Arthur Rimbault à St Julien-en-Genevois qui doivent emprunter le bus des lycéens avec un départ à 7H05 et un retour à Savigny à 18H45. Ils doivent attendre seuls au lycée durant une ½ heure.
Une intervenante des Transports Publics Genevois (TPG) a présenté une plateforme pour subventionner les abonnements des TPG.
La plateforme de covoiturage HÉLÉMAN enregistre 10 passagers/jour avec 1 000 personnes inscrites, le nombre de conducteurs inscrits est beaucoup plus important que le nombre de passagers.
- **Commission Sociale :** Fermeture de crèche due à une pénurie de personnel au sein des structures d'accueil de la petite enfance. Huit postes sont à pourvoir. 18 familles sont privées d'accueil pour leurs enfants.

- Syndicat Intercommunal du Vuache.

La commune de Vulbens s'est portée acquéreur d'un tènement via un portage de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie afin de construire une nouvelle gendarmerie.

4) Divers.

- **Commission Scolaire :** Le Conseil d'École s'est déroulé le 17 octobre 2023. Quelques parents sont venus manger à la cantine et ont transmis un compte-rendu globalement positif tant au niveau de l'organisation que de la qualité des repas.
- Les travaux de raccordement électrique pour alimenter l'antenne relais ont débuté à Murcier.
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :** des repas sur inscription seront livrés le dimanche 26 novembre aux personnes de plus de 65 ans domiciliés sur la commune.

La Secrétaire de Séance,
Ingrid LAVOREL.



Le Maire,
Béatrice FOL.

